

BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES Lundi 4 décembre 2023 18H – Ferme d'Icart - Montels COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE (*)

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises (SMPNR) s'est réuni le 4 décembre 2023 au siège du PNR, à la Ferme d'Icart, sous la Présidence de Kamel CHIBLI, Président du SMPNR.

Charte du PNR: Les élus ont pris connaissance des résultats de l'enquête menée auprès des communes en septembre 2023 sur la problématique de la circulation des véhicules à moteurs de loisirs en espaces naturels en vue du projet de charte 2025-2040. Cette enquête montre que la pratique des véhicules à moteurs de loisirs n'est pas un enjeu majeur du territoire, en partie grâce à l'effort important des communes et des usagers, mené collectivement sur plusieurs années avec le concours du SMPNR lors de la précédente charte. Toutefois des secteurs combinant pratique avérée de véhicules à moteurs de loisirs et enjeux environnementaux et paysagers ont été identifiés. Le Bureau a validé l'appui du SMPNR aux communes sur ces zones à enjeux, pour la publication et le suivi d'arrêtés de circulation.

Par ailleurs, le Syndicat mixte est en attente de l'avis du préfet de région sur le projet de charte.

Les documents sur la révision de la Charte sont disponibles à l'adresse : https://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/le-parc-quest-ce-que-cest/parc-naturel-regional-pyrenees-ariegeoises/revision-de-charte/

Communication: Le Bureau a approuvé le partenariat avec les Editions Glénat, pour la publication d'un « Beau Livre », basé sur des photos valorisant les reliefs, massifs et principaux sites des Pyrénées Ariégeoises, qui pourrait être réalisé par François Laurens, guide de haute montagne et photographe, et sortir en 2025, année de la nouvelle charte avec l'extension du périmètre du PNR. Les autres collectivités (Département, région, intercommunalités...) sont invitées à s'associer à ce projet.

Plans d'actions 2024-2025 : Le Bureau a échangé sur les propositions d'actions dans le cadre du contrat spécifique 2024-2025 avec la Région Occitanie, articulés autour de trois priorités d'action en cohérence avec les grands enjeux du Pacte Vert de la Région :

- PNR, Territoires pionniers face aux défis du changement climatique, de la transition écologique et énergétique ;
- PNR, Acteurs et promoteurs d'une relance économique durable et écologique ;
- PNR. Acteurs du bien-vivre et du changement des modes de vie sur les territoires.

Education à l'environnement – Transfrontalier : Le Bureau a voté l'adhésion du SMPNR et désigné son représentant au Réseau transfrontalier Education Pyrénées Vivantes, qui fédère 60 structures (françaises, andorranes, espagnoles) pyrénéennes dont l'objectif est de faire émerger et de promouvoir des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable sur le massif pyrénéen.

Recherche: sollicité par l'INRAe dans le cadre d'un projet de recherche-action dans la Vallée de l'Arac, le Bureau a rappelé que le SMPNR a vocation à favoriser les projets de recherche concernant son territoire. Il a également considéré qu'il n'a pas vocation à s'associer à toutes les initiatives de « manifeste » dans les Pyrénées Ariégeoises. Il rappelle que le PNR est régi par une charte constitutive, document de portée politique et juridique approuvé par les collectivités locales et l'Etat suite à un long processus de concertation intégrant notamment une enquête publique. Cette charte est la « boussole » du PNR et décrit la « feuille de route » du PNR sur l'ensemble des sujets.

Budget 2024: Le Bureau a étudié les **Orientations Budgétaires pour l'année 2024**, qui seront soumises au vote du Comité syndical en janvier 2024 et validé le renouvellement d'une ligne de trésorerie de 150 000 euros, pour faire face aux besoins de trésorerie issus des délais de paiement des subventions, notamment européennes.

Ressources Humaines: Le Bureau a validé l'actualisation des barèmes de remboursement des frais de mission et déplacements professionnels ainsi que la création d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour l'année 2023 pour les agents éligibles, sous réserve de l'accord du comité social territorial.

La prochaine réunion du Bureau syndical aura lieu au 1er trimestre 2024.

(*) Ce document ne constitue pas le compte-rendu officiel, qui sera disponible après approbation lors de la prochaine réunion.